

Légumes destinés au marché frais – Rendement agricole moyen Frais, dates et mises à jour 2026

Mises à jour

Modifications à votre couverture – Les clients actuels doivent communiquer avec Agricorp au plus tard le **10 mai 2026** pour ajouter ou retirer des produits agricoles, ou pour changer les niveaux de garantie et choisir d'autres options.

Taux

Les taux de prime qui sont publiés par Agricorp représentent la portion de la prime du client. Les taux de prime sont fixés annuellement et sont basés sur le prix des produits agricoles et les demandes d'indemnisation antérieures.

Note : Certains produits agricoles ont des options de couverture pour les risques élevés à un coût plus élevé.


Votre prime = taux de prime × nombre d'acres


Si vous adhérez au programme depuis plus d'un an, votre taux de prime peut faire l'objet d'une remise de prime ou d'une surprime, selon votre historique de demandes d'indemnisation pour le produit agricole.


Si vous cultivez des pommes de terre destinées au marché frais ou à la transformation, vous pourriez aussi être admissible à une remise de prime sur votre taux de prime si vous plantez vos pommes de terre dans une terre où une culture de couverture avait été semée.

Pour connaître vos taux de prime, y compris les surprimes ou remises de prime qui pourraient être appliquées, consultez votre avis de renouvellement et/ou votre confirmation de couverture.

À propos des primes

 Le coût des taux de prime est partagé avec les gouvernements.

 **60 %** du coût des primes est payé par les gouvernements fédéral et provincial, en plus de la totalité des frais d'administration.

 **40 %** du coût des primes est payé par les clients.

Produit agricole	Prix d'indemnisation	Prix d'indemnisation maximal de la couverture de replantation (\$/acre)	Taux de prime de base par niveau de garantie (\$/acre)					
			65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %
Carottes destinées au marché frais	7,03 \$/sac de 50 lb	1 122	135,48	162,16	205,96	254,57	S.O.	S.O.
Oignon de repiquage	9,00 \$/sac de 50 lb	2 201	S.O.	127,86	142,12	156,28	179,48*	203,49*
Oignon de semis	9,00 \$/sac de 50 lb	4 937	S.O.	164,13	204,49	250,43	335,50*	428,45*
Oignon d'Espagne	9,00 \$/sac de 50 lb	3 769	S.O.	284,37	348,04	420,43	552,09*	697,23*
	11,00 \$/sac de 50 lb		S.O.	347,56	425,38	513,86	674,77*	852,17*

Produit agricole	Prix d'indemnisation	Prix d'indemnisation maximal de la couverture de replantation (\$/acre)	Taux de prime de base par niveau de garantie (\$/acre)					
			65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %
Poivrons longs (marché frais et transformation)	400 \$/tonne	2 867	S.O.	114,92	145,33	175,36	S.O.	S.O.
	525 \$/tonne		S.O.	150,84	190,74	230,16	S.O.	S.O.
	660 \$/tonne		S.O.	189,62	239,79	289,34	S.O.	S.O.
Poivrons d'Amérique (marché frais et transformation)	400 \$/tonne	2 867	S.O.	93,90	118,74	143,28	S.O.	S.O.
	525 \$/tonne		S.O.	123,24	155,84	188,05	S.O.	S.O.
	660 \$/tonne		S.O.	154,93	195,92	236,40	S.O.	S.O.
Pommes de terre destinées au marché frais	21,50 \$/quintal	1 248	S.O.	58,11	75,88	96,25	121,18	154,08
	23,50 \$/quintal		S.O.	63,52	82,94	105,20	132,46	168,41
Rutabaga (marché frais et transformation)	142 \$/tonne	180	S.O.	69,17	84,02	99,69	S.O.	S.O.

* Le coût de la prime est plus élevé sur une petite portion de ce taux de prime. Vous payez 67 % de cette portion à coût élevé, et les gouvernements fédéral et provincial paient le reste. Le coût supplémentaire tient compte des produits agricoles à risques élevés ou du fractionnement des risques, comme le fait de choisir une couverture pour un risque unique ou d'assurer des vergers ou des hybrides séparément, ou des périodes de récolte différentes.

Dates

Dernier jour pour...

Souscrire une couverture (nouveaux clients)	10 mai 2026
Ajouter ou retirer des produits agricoles (clients actuels)	10 mai 2026
Modifier une couverture actuelle (p. ex. niveau de garantie, prix d'indemnisation)	10 mai 2026
Déclarer des superficies non ensemencées	Dès que vous le constatez
Déclarer des superficies	30 juin 2026
Payer la prime	15 juillet 2026
Déclarer un rendement	15 décembre 2026

Sauf erreurs ou omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, veuillez consulter le *Contrat d'assurance : Conditions générales*. Pour de l'information détaillée sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, reportez-vous à la section E des *Conditions générales*.

Pour nous joindre

1 Stone Road West
C. P. 3660 succ. Centrale
Guelph ON N1H 8M4
1 888 247-4999
Télec. : 1 519 826-4118
contact@agricorp.com
agricorp.com
English version available.
Formats accessibles disponibles.